

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

PLAN DE SOBRIETE : OBJECTIF DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ET SUIVI

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : Rapport sur l'énergie

Exposé des motifs

Avec la crise énergétique et les menaces de coupures d'électricité, le Gouvernement a demandé un effort national pour réduire les consommations de 10%, et a demandé en particulier aux entreprises et aux collectivités de mettre en œuvre des plans de sobriété énergétique.

Selon le Haut Conseil pour le climat, la sobriété énergétique se définit comme « une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective ».

C'est le premier pilier d'une transition énergétique réussie, à côté de l'efficacité énergétique et de la production d'énergies renouvelables. La mise en place d'une politique de sobriété ne devrait donc pas être une option réservée à un contexte conjoncturel difficile.

Aussi, pour réussir le défi d'un plan de sobriété énergétique, il convient de se fixer des objectifs chiffrés de réduction des consommations, mais aussi des indicateurs de suivi pour ajuster les efforts en temps réel, à court mais aussi à long terme.

Délibéré :

Dans l'annexe au « rapport sur l'énergie », inscrire dans le plan « La Région acteur essentiel de la sobriété énergétique », partie 1/ « Un devoir d'exemplarité de la Région sur son propre patrimoine bâti et les transports régionaux »

Après le paragraphe « La Région agit depuis plusieurs années... »

Ajouter :

« L'objectif du plan de sobriété régional sera la réduction dès cet hiver d'au moins 10% des consommations énergétiques dans son propre bâti, dans les lycées et les transports régionaux. Des indicateurs de mesure et de suivi seront mis en place pour permettre d'ajuster en temps réel les efforts, et les redimensionner pour permettre d'atteindre toujours plus d'économies d'énergie.



Pascale Hameau
Conseillère régionale